

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17264**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Designer industriel

Nouvel intitulé : Designer concepteur industriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CREAPOLE	Président de CREAPOLE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

200n Conception de produits (sans autre indication); design industriel

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Placer l'homme au cœur de sa réflexion : c'est la tâche primordiale que s'assigne le designer. En effet, si sa mission essentielle est d'optimiser les services rendus par les objets, c'est parce qu'il entend faciliter la vie de leurs futurs utilisateurs. Dans cette perspective, il va se déployer dans deux directions : d'abord doter les objets existants de valeurs ajoutées esthétiques, éthiques, fonctionnelles et économiques et ensuite imaginer, de la conception à la distribution, en passant par la réalisation, la fabrication et la communication des produits nouveaux. Le travail de cadre d'entreprise auquel correspond le statut de designer est donc le fruit d'un cheminement complexe et stratégique l'autorisant à avoir comme interlocuteur les ingénieurs et les responsables marketing.

Le Designer Industriel doit pouvoir s'intégrer et diriger un processus de création d'un produit, du simple briefing client à la concrétisation physique de la fabrication. Il doit ainsi être capable de justifier un niveau d'expertise dans de nombreux domaines et de maîtriser toutes les étapes du processus de création.

Encadrant les réunions clients, il dirige, selon la problématique, les recherches et analyses de marché et de cible pour en retirer les informations essentielles qui détermineront les aspects esthétiques, ergonomiques, symboliques et fonctionnels du produit.

Il pourra ainsi diriger le développement des avant-projets qui préciseront les caractéristiques du produit, dont son coût de revient unitaire, jusqu'à, sous condition d'une validation continue de son client, la création d'un prototype fonctionnel.

Il devra également proposer ou diriger la création de la communication visuelle du produit à commencer par la présentation du nouveau produit à l'entreprise créatrice, puis la création de l'identité visuelle, du packaging, de la Publicité sur Lieu de Vente (PLV) et même de la scénographie.

Il devra ensuite proposer les éléments de la création d'un système de veille efficace permettant d'observer les réactions des autres acteurs du marché.

Durant le processus entier de création du produit, le Designer Industriel doit justifier d'un certain nombre de capacités et de compétences pour mener son projet à bien. Ces compétences ou capacités se regroupent en trois grandes familles :

Compétences de direction

Réaliser les choix cohérents avec les informations à sa disposition

Gestion d'équipe et délégation des tâches

Elaboration, suivi et contrôle de projet

Compréhension de toutes les phases et approches globales d'un projet

Présentation d'un projet (statut et résultats) à des personnes tierces

Capacité stratégiques

Expert de la recherche, du recueil d'information, de synthétisation, d'analyse et de présentation de l'information

Expert des formes, matériaux, couleurs, usages et symboliques

Expert des outils d'analyses de cible (quantitatives, qualitatives)

Expert des outils d'analyses de marché (SWOT, Positionnement, matrice BCG Etc.) et de veille concurrentielle

Capacité opérationnelles

Maîtrise opérationnelle des techniques de représentation visuelle (dessin, informatique)

Maîtrise opérationnelle de modélisation (numérique et matière)

Maîtrise opérationnelle de la communication visuelle et de la scénographie

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs de l'économie sont concernés : entreprises fabricants et/ ou distributeurs de produits de grande consommation, biens d'équipement grand public et professionnels

Secteur d'activités ou type d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de designer se pratique :

- dans un département de design intégré en industrie (PME-PMI, grandes entreprises internationales ou nationales ayant une activité industrielle ou de service,

- dans une agence de design TPE-PME, en qualité, de consultant ou de prestataire de service,

- dans une agence de design pluridisciplinaire ou spécialisée, prestataire de service auprès d'entreprises industrielles ou de services en qualité de salarié ou d'associé
- en régime d'indépendance auprès d'entreprises industrielles ou de services et/ou auprès d'agence de design

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1204 : Design industriel

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

B1805 : Stylisme

M1702 : Analyse de tendance

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Le rigoureux processus de création dont est responsable le Designer Industriel commence dès le moment où il reçoit des instructions ou reçoit un client et détermine avec lui une problématique. Ce processus de création se réalise en 3 étapes majeures : La conception, la réalisation et la communication.

I°) CONCEPTION D'UN PRODUIT

Durant la partie de la conception, qui commence avec la rédaction de la problématique et des besoins du client, le Designer Industriel met en place les outils nécessaires pour garantir que le travail effectué reposera sur des bases solides. En effet, il doit connaître le marché, l'entreprise qui réalisera le produit, et la cible. Ses rendez-vous avec le client lui assurent la connaissance de l'entreprise qui fera le produit. Les informations sur le marché et sur la cible doivent être obtenues à travers des études de marché, encadré par le Designer Industriel, qu'elles soient réalisées en interne ou en externe. Ces études de marché et de cible donneront toutes les informations nécessaires pour déterminer les formes, couleurs, fonctionnalités, matières à utiliser, symbolique etc. à exploiter.

II°) REALISATION D'UN PRODUIT

Les informations obtenues lors des études de marché et de cible vont permettre de formuler des avant-projets proposant des gammes de couleurs, matières, formes et fonctions afin que le client puisse choisir et orienter à sa guise les caractéristiques finales du produit avec l'encadrement des conseils experts du Designer Industriel. Une fois ces éléments fixés, le Designer Industriel pourra avancer la faisabilité et le coût de revient du produit. Suite à la décision stratégique du client de continuer ou d'arrêter, le Designer Industriel dirigera la création d'une maquette prototype fonctionnelle du produit et le présentera au client.

III°) COMMUNICATION DE PRODUIT

En tant que directeur du projet, le Designer Industriel doit maintenant élaborer, ou du moins proposer, une communication adéquate qui puisse permettre un lancement et un succès du produit qu'il a créé.

Il interviendra sur 3 points : La communication (briefing) interne, la Publicité sur Lieu de Vente (PLV) / scénographie et l'identité visuelle (dont le packaging).

La communication interne doit permettre aux salariés du client de connaître les moindres détails du nouveau produit afin de participer à sa réussite et passera notamment par des présentations détaillées du Designer Industriel à ces salariés.

La PLV / scénographie sera dirigée par le Designer Industriel, étant à ce point la personne qui en connaît le plus sur le produit. Cela peut aller plus loin jusqu'à l'encadrement d'événements promotionnels, de soirées événementielles etc.

L'identité visuelle sera également dirigée par le Designer Industriel pour qu'il présente toutes les caractéristiques du produit, qu'il attire le public visé

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Jury est composé de 7 membres :</li> <li>• Deux représentants qualifiés des professions - Employeurs ( Extérieurs de l'Ecole)</li> <li>• Deux représentants qualifiés des professions - Salariés(Extérieur de l'Ecole)</li> <li>• Deux intervenants qualifiés des professions</li> <li>• Le Directeur d'études</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Jury est composé de 7 membres :</li> <li>• Deux représentants qualifiés des professions - Employeurs ( Extérieurs de l'Ecole)</li> <li>• Deux représentants qualifiés des professions - Salariés(Extérieur de l'Ecole)</li> <li>• Deux intervenants qualifiés des professions</li> <li>• Le Directeur d'études</li> </ul>

En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Jury est composé de 7 membres :</li> <li>• Deux représentants qualifiés des professions - Employeurs ( Extérieurs de l'Ecole)</li> <li>• Deux représentants qualifiés des professions - Salariés(Extérieur de l'Ecole)</li> <li>• Deux intervenants qualifiés des professions</li> <li>• Le Directeur d'études</li> </ul>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Jury est composé de 7 membres :</li> <li>• Deux représentant(e)s qualifié(e)s des professions -Employeurs ( Extérieurs de l'Ecole)</li> <li>• Deux représentant(e)s qualifié(e)s des professions - Salariés(Extérieur de l'Ecole)</li> <li>• Deux intervenants qualifié des professions (au moins un extérieur de l'Ecole)</li> <li>• Le Directeur d'études</li> </ul>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Designer industriel" avec effet au 23 mars 2009, jusqu'au 27 août 2018.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

##### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.creapole.fr](http://www.creapole.fr)

[www.creapoleblog.fr](http://www.creapoleblog.fr)

##### Lieu(x) de certification :

CREAPOLE : Île-de-France - Paris ( 75) [128, rue de Rivoli, 75001 PARIS]

128, rue de Rivoli, 75001 PARIS

21, rue du Pont Neuf, 75001 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

128, rue de Rivoli, 75001 PARIS

21, rue du Pont Neuf, 75001 PARIS

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** [Designer concepteur industriel](#)